

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL1753

présenté par
M. Saint-Huile

à l'amendement n° CL1698 de Mme Jacquier-Laforge

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 6, substituer au mot :« connaissance », les mots : « maîtrise orale »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à alerter sur les effets de l'article 1^{er}, pour ne pas devenir un obstacle il faut insister sur la dimension « orale » de l'apprentissage du français.